

**Affaires municipales
et Habitation**

Québec 

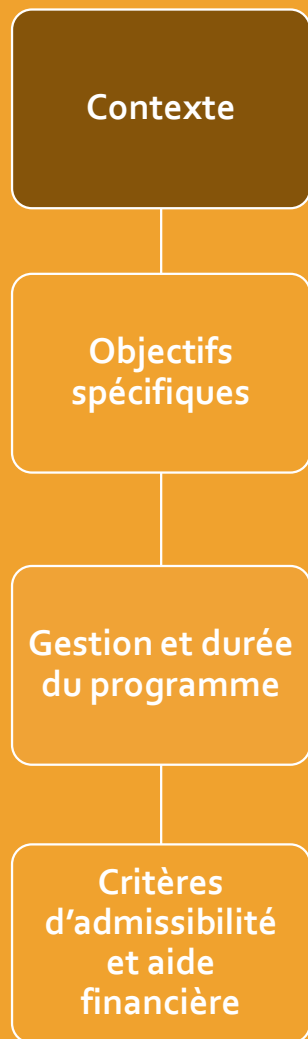
Sécurité publique

Québec 

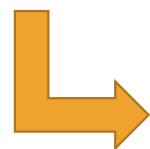
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC)

Le rendez-vous de l'automne 2021 - AARQ

PRÉSENTATION DU PIACC



Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC), le gouvernement souhaitait mettre en place un ensemble d'outils en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

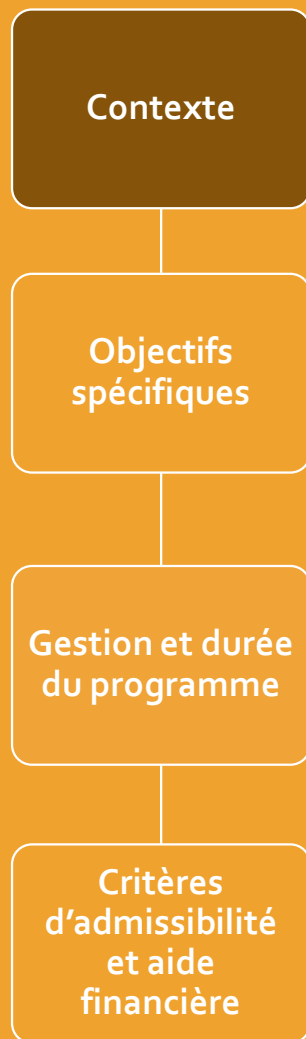


Priorité 2 « Soutenir les municipalités et les collectivités québécoises dans leurs initiatives de réduction de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire ».



Mise en œuvre par le MAMH et le MSP de la mesure 2.3 « Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale »

PRÉSENTATION DU PIACC



L'objectif principal de la mesure 2.3 est d'accroître la résilience du milieu municipal face aux impacts des changements climatiques et de saisir les opportunités pouvant en découler:

↳ **Volet 1:** Fournir la formation et l'accompagnement nécessaires au milieu municipal.

↳ **Volet 2:** Mise en place d'un programme d'aide financière afin de réaliser des activités en lien le premier volet.

PRÉSENTATION DU PIACC

Les objectifs spécifiques du PIACC :

1. De soutenir l'appréciation des risques liés aux changements climatiques
2. De soutenir l'analyse des opportunités liées aux changements climatiques
3. D'accroître l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale



PRÉSENTATION DU PIACC



MAMH

- Gestion du programme

MAMH et MSP

- Analyse des demandes admissibles



Programme terminé au
31 décembre 2020

PRÉSENTATION DU PIACC



Les organismes admissibles:

- Les municipalités régionales de comté (MRC)
- Les communautés métropolitaines (CM)
- Les municipalités locales

PRÉSENTATION DU PIACC



Les projets admissibles:

- Les démarches d'appréciation des risques ou des opportunités découlant des changements climatiques:
 - Une appréciation de l'ensemble des risques ou des opportunités sur le territoire
 - Une appréciation des risques ou des opportunités liés à une problématique particulière
- Les démarches d'identification de mesures d'adaptation aux changements climatiques
- Les démarches de prise en compte des changements climatiques dans l'adaptation de la planification municipale

PRÉSENTATION DU PIACC

L'aide financière a été déterminée dans la façon suivante:



Indice de vitalité économique ⁴	MRC/CM		Municipalité locale	
	% des dépenses maximales admissibles	Montant maximal de l'aide financière	% des dépenses maximales admissibles	Montant maximal de l'aide financière
0 et plus	50	150000 \$	50	50000 \$
De -0,0001 à -2,4999	55	165000 \$	55	55000 \$
De -2,5 à -3,9999	60	180000 \$	60	60000 \$
De -4 à -6,4999	65	195000 \$	65	65000 \$
De -6,5 à -9,9999	70	210000 \$	70	70000 \$
-10 et moins	75	225000 \$	75	75000 \$

PRÉSENTATION DU PIACC – PROJETS ACCEPTÉS

36 projets ont
été acceptés

Communauté
métropolitaine



1

MRC



10

Municipalités/Villes



25

3 504 222\$